

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 5 AVRIL 2016 A 18 H 00

Présents : BERTHIER Jean Pierre, DERRIER Gilbert, DUVERNEY-GUICHARD Jean Noël, ELHORFI Sihame, FARGE BERTOLO Caroline, FONTAINE Patrice, PRUVOT Alban, TARAVEL Thomas, TROCHET Didier

Absent : SANCHEZ Thierry

Secrétaire de séance : Patrice FONTAINE

### LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 7 mars 2016,
- **ACCEPTE**, à l'unanimité, d'inscrire à l'ordre du jour, les points suivants :
  - o Autorisation de passage pour l'implantation du télésiège « La voie lactée »
  - o Autorisation de passage pour l'implantation du télésiège « L'ourson »
  - o Autorisation de passage pour l'implantation du télésiège du Saut
  - o Tarifs « Passe Partout » cinéma et patinoire

Suite à l'arrivée de Monsieur CHAPPELLAZ de la société Denis CHAPPELLAZ Conseils, la séance est suspendue pour lui permettre de présenter au conseil municipal :

- Le transfert de la compétence « Tourisme » de la communauté de communes de l'Arvan au SIVAV avec un financement par les communes ce qui implique une augmentation des taux des impôts locaux mais aussi une baisse des impôts de la CCA
- les comptes administratifs de la commune et des budgets annexes du cinéma et de la station-service
- les budgets primitifs du cinéma et de la station-service
- les décisions modificatives au budget primitif de la commune voté le 27 janvier 2016.

La séance reprend à 19 H 45.

### LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECLARE**, à l'unanimité, que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **DECLARE**, à l'unanimité, que le compte de gestion de la station-service dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **DECLARE**, à l'unanimité, que le compte de gestion du cinéma dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif 2015 de la commune dont le résultat est le suivant :

○ Dépenses de fonctionnement	2 834 657.64 €
○ Recettes de fonctionnement	3 403 628.28 €
○ Résultats	+1 148 609.62 €
○ Dépenses d'investissement	1 563 738.48 €
○ Recettes d'investissement	2 285 478.30 €
○ Résultats	- 313 033.57 €
○ Restes à réaliser	- 337 679.38 €
○ Résultat de clôture	+ 497 896.67 €

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif 2013 de la station-service dont le résultat est le suivant :

○ Dépenses de fonctionnement	113 326.39 €
○ Recettes de fonctionnement	121 525.69 €
○ Résultat reporté	+ 28.43 €
○ Résultat de clôture	8 227.73 €

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif 2015 du cinéma dont le résultat est le suivant :

○ Dépenses de fonctionnement	15 136.53 €
○ Recettes de fonctionnement	30 917.22 €
○ Résultat reporté	0.00 €
○ Résultat de clôture	15 780.69 €

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal comme suit :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2015	568 970.64 €
Résultats antérieurs 2014 reportés	579 638.98 €
Résultat à affecter	1 148 609.62 €
Solde d'exécution d'investissement	- 313 033.57 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 337 679.38 €
Besoin de financement	650 712 95 €
<b>AFFECTATION</b>	1 148 609.62 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	650 712.95 €
Report en fonctionnement R 002	497 896.67 €

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe de la station-service comme suit :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	8 199.30 €
Résultats antérieurs reportés	28.43 €
Résultat à affecter	8 227.73 €
Solde d'exécution d'investissement	0.00 €
Solde des restes à réaliser d'investissement)	0.00 €
Besoin de financement	0.00 €
<b>AFFECTATION</b>	8 227.73€
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
<b>EXCEDENT REPORTE R 002</b>	8 227.73 €

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe du cinéma comme suit :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	15 780.69 €
Résultats antérieurs reportés	0.00 €
Résultat à affecter	15 780.69 €
Solde d'exécution d'investissement	0.00 €
Solde des restes à réaliser d'investissement)	0.00 €
Besoin de financement	0.00 €
<b>AFFECTATION</b>	15 780.69 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
<b>EXCEDENT REPORTE R 002</b>	15 780.69 €

- **APPROUVE**, à l'unanimité, la décision modificative n° I relatives aux révisions de crédits au budget communal pour un montant de 505 171.67 € en fonctionnement et 1 148 609.62 € en investissements

- **VOTE**, à l'unanimité, le budget primitif 2016 de la station-service comme suit
  - o Dépenses et recettes de fonctionnement 131 727.73 €

- **VOTE**, à l'unanimité, le budget primitif 2016 du cinéma comme suit :
  - o Dépenses et recettes de fonctionnement 63 980.69 €

- **DECIDE**, à l'unanimité, de contracter un emprunt de 600 000.00 € sur vingt ans auprès de la Caisse d'Épargne, au taux de 1.75 %,

- **VOTE** les taux d'imposition communaux 2016 avec une évolution de 1.70 % (*Commune*) + 6.30 % (*financement du transfert de la compétence « Tourisme » de la communauté de commune de l'Arvan au SIVAV*) par rapport à 2015 et **autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération (9 voix pour, 1 abstention : Caroline FARGE)

	Taux de référence 2015	Taux 2016 proposés
Taxe d'habitation	23.52	25.40
Foncier bâti	26.28	28.38
Foncier non bâti	53.45	57.73
CFE	27.29	29.47

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'allouer les subventions de fonctionnement suivantes :

Article	Désignation	Attributaire	Montant
657348	Subventions de fonctionnement versées aux autres communes	Commune de Saint Jean d'Arves (Retenue collinaire)	20 000.00 €
657358	Subventions de fonctionnement versées aux autres groupements	SIDEL SIVAV	40 000.00 € 118 013.30 €
657362	CCAS	CCAS	3 300.00 €
657363	Subventions à caractère administratif	CINEMA	20 200.00 €
657364	Subventions de fonctionnement versées aux EPIC	Office de tourisme : -Mnne Tourisme : 24 000.00 € -Garderie : 40 000.00 € -Salle de sport : 8 000.00 € -Club enfants : 17 000.00 €	89 000.00 €

<b>65737</b>	Subventions de fonctionnements versés au EPL	Département (Caserne pompiers)	7 500.00 €
<b>6574</b>	Subventions de fonctionnement versées aux associations et .....	Ski club	22 900.00 €
		Ass. anciens combattants	1 000.00 €
		Ass. Régul Matous	100.00 €
		Cam Rugby	75.0 €
		U.A.M.	150.0 €

- **ADOPTE**, à l'unanimité, le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale, modifié par le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010, les propositions du Maire relatives à l'ouverture, au fonctionnement, à la gestion, à la fermeture du compte épargne temps (CET), ainsi que les modalités de son utilisation par les agents mentionnés dans la présente délibération et les différents formulaires annexés, **autorise**, sous réserve d'une information préalable du conseil municipal, le Maire à signer toutes conventions de transfert du CET, sous réserve des modifications apportées par les parties adhérentes à cette convention, **précise** que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> mai 2016.
- **DECIDE**, à l'unanimité, de créer les postes saisonniers suivants :
  - Espace détente : 1 chef de bassin, 2 maîtres-nageurs sauveteurs, 2 surveillants de baignade, 1 responsable accueil, 1 hôtesse d'accueil,
  - Agence postale : 1 agent administratif
  - Services sécurité : 4 agents
  - Patinoire : 1 agent d'exploitation
  - Camping : 1 agent d'exploitation
  - Services techniques : 1 adjoint administratif
  - Cinéma : 1 agent d'exploitation
- **FIXE**, à l'unanimité, les tarifs du camping applicables à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016,
- **FIXE**, à l'unanimité, les tarifs du cinéma applicables à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016,
- **FIXE**, à l'unanimité, les tarifs des logements communaux saisonniers à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016,
- **FIXE**, à l'unanimité, les tarifs des locaux et des services communaux applicables à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015,
- **FIXE**, à l'unanimité, les tarifs de la patinoire applicables à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015,
- **DECIDE**, à l'unanimité, de minorer les tarifs de la patinoire de 50 %, à titre promotionnel, du samedi 2 juillet au vendredi 26 août 2016,
- **PREND ACTE** des tarifs proposés par la SATVAC pour la saison d'été 2015 et la saison d'hiver 2015/2016, pour le domaine skiable du Corbier (9 voix pour, 1 abstention : Didier TROCHET)
- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'offre de partenariat de la commune pour l'opération promotionnelle « Printemps des Sybelles » à effet du 2 avril 2016, en créant un accès privilégié à la piscine et à la patinoire pour les enfants titulaires du forfait 5 demi-journées au Club Cosmos et **décide** d'appliquer les tarifs suivants :
  - Entrée piscine : 1.00 €
  - Entrée patinoire : Gratuite

- **VALIDE**, à l'unanimité, les modifications des prix des carburants, intervenues depuis le 27 janvier 2016,
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention d'assistance avec la société « Denis CHAPPELLAZ Conseils » pour les exercices civils de 2016 à 2018, pour les missions : Analyses financières rétrospectives et prospectives, Analyses budgétaires, Analyses fiscales, Analyses des relations financières avec les tiers et Organisation de services à la collectivité, et **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention d'assistance, pour la mise en œuvre et le suivi de la taxe de séjour, avec la société « Denis CHAPPELLAZ Conseils » pour les exercices civils de 2016 à 2018 et **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention.
- **DONNE**, à l'unanimité, mandat au Centre de gestion la Fonction Publique Territoriale de la Savoie aux fins de mener, pour son compte, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe susceptible de garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et/ou non affiliés à la CNRACL et **charge** Monsieur le Maire de transmettre au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie les statistiques relatives aux caractéristiques quantitatives et qualitatives des agents territoriaux de la Commune de Villarembert pour l'élaboration du cahier des charges de la consultation.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet de création d'un ascenseur extérieur à proximité du poste de secours pour l'accessibilité cœur de station, **approuve** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 421 371.00 €/HT, **approuve** le plan de financement faisant apparaître une participation financière de la DETR de 49 000.00 €, **demande** à la préfecture dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local – Année 2016 – la subvention souhaitée pour la réalisation de cette opération, **dit** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget de la commune et **autorise** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.
- **DONNE**, à l'unanimité, l'autorisation de passage à la SATVAC pour l'implantation de télésiège « La voie lactée » et l'aménagement de la piste sur les parcelles communales suivantes :
  - Section B N° 1118 – 1119 – 1120 –
  - Section C N° 219 – 220 – **223** - 230 – 231 – 232 – **233** - **241** –242 – 251 – 252 – **253** – 360 – 361 – 362 – 383 – 385 – 388 – 389– 391 – 416 – 417 – 421 – 422 - **424** – 425 – 426 – 428 – 429 – 430 – 431 – 432 – 433– 583– 1372 – 1378 – 1760
- **DONNE**, à l'unanimité, l'autorisation de passage à la SATVAC pour l'implantation de télésiège « L'Ourson » et l'aménagement de la piste sur les parcelles communales suivantes :
  - Section C N° 704 –710 – 711 –713 – 722– 743 – 747 – 748 – 749 – 750 – 751 – 752 - **772** – 773 – 774 – 775 – 776 – 777 – 778 – 780 – 781 – 782 – 784 – 785 – 786 – 788 – 793 – 794 – 795 – 797 – 798 – 799 – 800 – 801 – 802 – 803– 836 – 837 – 838 – 840

- **DONNE**, à l'unanimité, l'autorisation de passage à la SATVAC pour l'implantation du téléski du Saut et l'aménagement de la piste sur les parcelles communales suivantes :
  - Section B N° 1119
  - Section C N° 223 – 231 – 232 – 233 – 239 – 240 – 251 – 252 – 253 – 255 – 361 – 362 – 383 – 389 – 391 – 408 – 410 – 411 - **415** – 416 – 417 – 421 – 422 – **428** - **429** – 430 – 431 – 432 – 433.
- **AUTORISE**, à l'unanimité, la SATVAC à réaliser des travaux de terrassement sur la piste du jardin d'enfants et l'espace débutants sur les parcelles communales suivantes :
  - Section B N° 1119 - 1120 pour partie
  - Section C N° **257** – 260 – 262 – 263 – 264 – 265 – 266 – 267 – 268 – 269 – 273 – 275 – 278 – 281 – 282 – 284 – 285 – 291 – 292 – 297 – 298 – 301 – 360 – 361 – 362 – **383** – 391 – 392 – 393 – 399 – 402 – 404 – 405 – 406 – **408** – **807** - 808 – 809 – 810 – 811 – 812 – 813 – 814 – 815 – 816 – 817 – 819 – **1494** - 1760.
- **FIXE**, à l'unanimité, les tarifs des entrées au cinéma et à la patinoire avec les tickets « Passe Partout » comme suit :

CINEMA	
- Passe Partout Adulte	7.00 €
- Passe Partout Enfant	5.00 €
PATINOIRE	
- Passe Partout Adulte	1.00 €
- Passe Partout Enfant	1.00 €

- **APPROUVE**, à l'unanimité, la décision modificative n° 2 relatives aux révisions de crédits au budget communal pour un montant de 125 973.00 € en fonctionnement,
- **VALIDE**, à l'unanimité, l'avenant n° 2 au Lot n° 1 – Gros œuvre/démolition et base de vie - du marché public relatif à la réfection des bassins et espaces publics extérieurs de la piscine pour un montant de 15 482.50 €/HT correspondant à 6.06 % du marché initial et **mandate** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **VALIDE**, à l'unanimité, l'avenant n° 2 au Lot n° 2 – Résine Bassin - du marché public relatif à la réfection des bassins et espaces publics extérieurs de la piscine pour un montant de 5 746.00 €/HT correspondant à 4.37 % du marché initial et **mandate** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance.

Le Maire

Jean Pierre BERTHIER

